

COMITÉ DU MERCREDI 31 JANVIER 2024 À 18H

PROCES-VERBAL

Le mercredi 31 janvier 2024 à 18h le Comité d'AQUAVESC légalement convoqué par son Président, M. Erik LINQUIER s'est réuni au 12 rue Mansart à Versailles (78000).

Date de la convocation : 25 janvier 2024

Date d'affichage électronique des délibérations : 07 février 2024

Date d'affichage de la liste des délibérations : 07 février 2024

Sont présents :

Chavenay : Stéphane GOMPERTZ

Thiverval-Grignon : Catherine LANEN

CA SGBS : Isabelle DE TONQUEDEC

EPT GPSO : Valentine BOUVET, Pierre CHEVALIER

EPT POLD: Eric BERDOATI, Olivier BERTHET, Catherine BLOCH

CA SQY : Henri-Pierre LERSTEAU, Françoise BEAULIEU, Catherine BASTONI, Eva ROUSSEL

CA VGP : Denis PETITMENGIN, Christian ROBIEUX, Luc WATTELLE, Bernard MILLION-ROUSSEAU, Alain SANSON, Michel AUBOUIN, Richard DELEPIERRE, Christophe MOLINSKI, Isidro DANTAS, Erik LINQUIER, Martine SCHMIT

Absents ou excusés : Béatrice BODIN, Frédéric PELEGRIN, Olivier AFONSO, Moussa FOUZI, Hélène DENIAU, Igor GAZEYEFF, Roger ADELAIDE, Emilien NIVET, Muriel COSTERMANS

Ont donné pouvoir : Bernard MEYER à Henri-Pierre LERSTEAU, Myriam DEBUCQUOIS à Eva ROUSSEL

Assistaient également : Philippe LEROY, Directeur Général des Services ; Geoffrey STABOLEPSY, Chef de projet Eau Potable ; Anne LE BRIS, Responsable Commande Publique et Patrimoine Foncier ; Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable administratif.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h05.

Le procès-verbal du Comité du 06 décembre 2023 est soumis à l'approbation des délégués. Aucun commentaire n'étant formulé, le procès-verbal est adopté.

2024/01 : Adoption du Budget Primitif 2024

Monsieur Eric BERDOATI présente la délibération et Monsieur Erik LINQUIER la met aux voix :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, conclu entre AQUAVESC et la société SUEZ entré en vigueur le 1er juin 2014,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, conclu entre AQUAVESC et la société SEOP entré en vigueur le 1er janvier 2015,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux de distribution d'eau et d'assainissement,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 présenté par le Président du Syndicat sur les bases de l'instruction comptable susvisée et des orientations générales budgétaires dont le Comité a eu à débattre lors de sa réunion du 31 janvier 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que conformément aux dispositions notamment du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité du 06 décembre 2023 a pris acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2024,

Considérant que le Comité doit se prononcer sur les propositions du Président concernant l'établissement du Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte AQUAVESC,

Considérant que le document de présentation du Budget Primitif 2024 est joint à la présente délibération,

Ayant entendu l'exposé,

**Le Comité,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Primitif pour l'exercice 2024 d'AQUAVESC :

➤	Section de fonctionnement :	
	Dépenses.....	11 124 000.00 €
	Recettes.....	11 124 000.00 €

➤ Section d'investissement :	
Dépenses	20 049 750,96 €
Recettes	20 049 750,96 €

Soit un total en dépenses de 31 173 750,96€

Soit un total en recettes de 31 173 750,96€

AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

En complément, Monsieur Eric BERDOATI indique que le document présente un budget total de 31 173 750,96 €, équilibré en recettes et en dépenses avec 11 124 000 € pour les dépenses et recettes de fonctionnement, et 20 049 750,96 € pour la section d'investissement.

Une comparaison entre les budgets 2023 et 2024 est opérée avec des variations relativement faibles pour les dépenses de fonctionnement.

Il est relevé que ces variations se répartissent différemment selon les chapitres. Notamment, le chapitre "charges de personnel et frais assimilés" connaît une légère augmentation, conforme aux explications initiées lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Monsieur Eric BERDOATI relève que l'objectif est d'intégrer de nouvelles compétences et de renforcer certains secteurs afin d'accroître les capacités de contrôle et de gestion financière du syndicat, ainsi que la capacité à mener des investissements et des grands travaux.

Il est mentionné d'autres postes, moins significatifs, comme les "autres charges de gestion courante" avec une variation de 20 %, et une variabilité sur les "charges exceptionnelles" à hauteur de 17 % pour un montant de 29 000 €. Mis à part cela, les dépenses de fonctionnement restent globalement similaires à celles de l'année précédente. En détaillant les dépenses, elles se répartissent équitablement entre les "charges à caractère général" (28 %), "charges de personnel" (14 %), "opérations d'ordre et transferts entre sections" (14 %), et le "virement à la section d'investissement" (29 %).

Ce dernier point est crucial car il permet de financer une partie des investissements sans recourir à l'emprunt.

Sur les recettes de fonctionnement, il est proposé de maintenir le taux actuel de la redevance « eau potable » et il est relevé une consommation moindre qui impacte les recettes du syndicat mais qui s'avère vertueuse dans le cadre d'une prise de conscience de l'usage de l'eau. Monsieur Eric BERDOATI évoque également les redevances d'occupation du domaine public qui ne pourront très certainement pas être totalement recouvrées (500k€ de prévisionnel) concernant l'ensemble des recettes attendues ainsi que la refacturation effectuée auprès d'HYDREAULYS selon la clé de répartition votée (66% pour une recette de 850k€).

Sur l'investissement, le montant est conséquent et le tableau présenté révèle une répartition claire des investissements pour l'année 2024 au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), comprenant des renouvellements de canalisations (0,8% au taux contractuel) pour 6.6M€, des travaux sur la liaison Hubies-Louveciennes (environ 4M€), des travaux par SEOP à hauteur de 1,7M€, les diverses études en particulier celles sur le fond patrimonial à 120 000 € et celles sur le champs captant de Croissy-Sur-Seine pour 320 000 € pour un total de près de 18,5M€.

Il est relevé par Monsieur Eric BERDOATI que le PPI 2024-2027 s'établit à près de 58M€ et que le syndicat dispose de la capacité financière nécessaire mais devra peut-être contracter de nouveaux emprunts. L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à près de 15M€ avec une inquiétude liée à la hausse des taux mais qui semblent se stabiliser depuis novembre/décembre 2023 (chute de près d'un point de 4% à 3% sur la commune de Saint-Cloud). Pour conclure, Monsieur le Vice-Président évoque le fait que ce budget s'avère essentiel pour entretenir le patrimoine du syndicat constitué principalement de canalisations et d'installations et donc de permettre d'investir dans l'avenir du syndicat en assurant la

pérennité de ces infrastructures. Monsieur le Président ajoute concernant le sujet des redevances d'occupation du domaine public (RODP) qu'il convient de distinguer ce qui relève des missions de service public et des missions à titre commercial avec une présentation à venir au prochain Comité Syndical.

2024/02 : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Pierre CHEVALIER présente la délibération et Monsieur Erik LINQUIER la met aux voix :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant que le tableau des effectifs est réactualisé au regard des évolutions statutaires et des éléments suivants :

- L'ouverture d'un poste sur le grade d'ingénieur, relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet.

Considérant que le Comité, par délibération du 12 avril 2023, avait décidé de la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2023 comme suit :

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	0
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur Général	A+	1	0	0	0
Ingénieur Principal	A	1	1	1	0
Ingénieur	A	2	1	1	0
Technicien Principal 1 ^{ère} cl	B	1	1	1	1
Technicien Principal 2 ^{ème} cl	B	2	2	2	0
Technicien territorial	B	2	2	2	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Principal	A	1	0	0	0
Attaché	A	4	3	3	0

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	1	1	0	0

Rédacteur	B	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	4	3	3	0
Adjoint Administratif	C	1	0	0	0
TOTAL		24	15	14	1

- 15 agents dont 1 à temps non complet.

Ayant entendu l'exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

DÉCIDE de la modification du tableau des effectifs au 1^{er} février 2024 :

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
EMPLOI FONCTIONNEL					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	0
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur Général	A+	1	0	0	0
Ingénieur Principal	A	1	1	1	0
Ingénieur	A	3	3	2	0
Technicien Principal 1 ^{ère} cl	B	1	1	1	1
Technicien Principal 2 ^{ème} cl	B	2	2	2	0
Technicien territorial	B	2	1	1	0
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Attaché Principal	A	1	0	0	0
Attaché	A	4	3	3	0

EMPLOIS	Catégorie	Effectif Théorique	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps non complet
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	0	0
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	1	1	1	0
Rédacteur	B	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	0	0

Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	4	3	3	0
Adjoint Administratif	C	1	0	0	0
TOTAL		25	16	15	1

- 15 agents dont 1 à temps non complet.

INSCRIT les crédits correspondants au Budget Primitif 2024.

Monsieur Pierre CHEVALIER évoque le collaborateur qui est en congé parental ainsi que les recrutements des trois contrats de projets concernant la fin du suivi des contrats et sur le choix du mode de gestion qui ne sont pas à présenter dans le tableau des effectifs. Il est également évoqué le cas de l'ingénieur GEMAPI qui a bénéficié d'un nouveau contrat.

Sont enfin présentés le point informations ainsi que les décisions du Bureau et décisions du Président.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h.

Erik LINQUIER
Président d'AQUAVESC

